

p.B.25.60.3 - BJ/cj

Mission permanente de
la Suisse, Genève

Le 12 juillet 1968

18 JUIL. 1968

Réf.: 7-022.51

CONFIDENTIEL

Note pour Monsieur l'Ambassadeur
Jean Humbert

Affaire SAID-FADL

Les Etats arabes ont pris depuis de nombreuses années des mesures de boycott contre des maisons établies dans des pays tiers qui entretiennent des relations commerciales avec l'Etat d'Israël.

Il y a un certain temps déjà, les autorités suisses acquièrent la conviction que, du côté arabe, on se livrait sur territoire suisse à des investigations incompatibles avec notre législation. Des soupçons se portèrent sur M. SAID-FADL, Conseiller économique de la Délégation permanente du Yémen à Genève et officieusement collaborateur de l'Observateur de la Ligue des Etats arabes ("Délégation permanente de la Ligue des Etats arabes"). M. SAID-FADL est citoyen de la RAU et a épousé une Suisseuse. Il fut l'objet d'une enquête de police en 1967. Dans le cadre de son activité au sein de la "Délégation permanente de la Ligue des Etats arabes", il avait sollicité, d'une agence commerciale de renseignements établie à Genève, des informations servant selon toutes apparences les intérêts arabes dans le cadre des mesures de boycott. De nombreuses demandes de M. SAID-FADL avaient trait à des maisons suisses ayant à leur tête des personnes d'origine juive, ou de nationalité israélienne, ou encore qui étaient en relations commerciales avec Israël.

A la suite de cette enquête, et se basant sur les articles 272 et 273 du Code pénal (service prohibé de renseignements politiques et économiques), le Département fédéral de justice et police a manifesté l'intention, le 17 juillet 1967, de proposer au Conseil fédéral de déclarer M. SAID-FADL "persona non grata". Vu la situation politique, l'état de nos relations avec les pays arabes et la gravité d'une mesure d'expulsion, le Département politique a demandé au Département de justice et police de renoncer à son intention. Les deux départements se sont enfin mis d'accord



et il a été convenu qu'il ne serait pas demandé au Conseil fédéral de déclarer M. SAID-FADL "persona non grata". Toutefois, il a été décidé de donner un avertissement sérieux à M. SAID-FADL et de l'aviser qu'en cas de récidive il devrait quitter le pays, bien que marié à une Suisseuse.

Syrien
Afin de mettre un point final à cette affaire, nous vous prions de convoquer, plutôt que l'Ambassadeur du Yémen, M. Ghani EL-RAFEI, Conseiller de la Mission yéménite, faisant actuellement fonction d'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes (de façon à maintenir clairement cette affaire dans le cadre de la Ligue), pour le mettre au courant des faits et l'inviter à donner un avertissement très sérieux à son collaborateur. Lorsque le nouvel Observateur de la Ligue sera désigné et viendra faire la traditionnelle visite au Département, nous pourrons encore, le cas échéant, lui reparler de cette affaire. Nous vous saurions gré de nous faire, le moment venu, rapport sur votre entretien.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales

x = b... au 12/8 - environ

diffusion de matériel
de propagande